

CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES :

INUTILE ET INJUSTE !

QUELLES ALTERNATIVES ?

RESPECT

Pour l'école publique
et pour celles et ceux
qui la font !



SNUipp
FSU

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE



ENGAGÉ·ES **POUR**
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES

UN NOUVEAU PROJET DE LOI

Report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans à partir de 2030

Allongement de la durée de cotisation à 43 ans en 2027



N° 760

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 janvier 2023.

PROJET DE LOI

de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023,

(Renvoyé à la commission des affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE Mme Élisabeth BORNE,
Première ministre,

PAR M. BRUNO LE MAIRE
ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

PAR M. Olivier DUSSOPT,
ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion

PAR M. François BRAUN,
ministre de la santé et de la prévention

ET PAR M. Gabriel ATTAL,
ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics

IMPACT POUR LES CATÉGORIES SÉDENTAIRES

Génération	Report âge légal	Evolution durée d'assurance
1961	62 ans et 3 mois* (+ 1)	169 (+ 1)
1962	62 ans et 6 mois (+ 2)	169 (+ 1)
1963	62 ans et 9 mois (+ 3)	170 (+ 2)
1964	63 ans (+ 4)	171 (+ 2)
1965	63 ans et 3 mois (+ 5)	172 (+ 3)
1966	63 ans et 6 mois (+ 6)	172 (+ 3)
1967	63 ans et 9 mois (+ 7)	172 (+ 2)
1968	64 ans (+ 8)	172 (+ 2)
1969	64 ans (+ 8)	172 (+ 2)
1970	64 ans (+ 8)	172 (+ 1)
1971	64 ans (+ 8)	172 (+ 1)
1972	64 ans (+ 8)	172 (+ 1)
1973	64 ans (+ 8)	172 (inchangé)

En rouge, le nombre de trimestres obligatoires si la contre-réforme s'applique.

IMPACT POUR LES CATÉGORIES ACTIVES

Génération	Report âge légal	Evolution durée d'assurance
1966	57 ans et 3 mois* (+ 1)	169 (+ 1)
1967	57 ans et 6 mois (+ 2)	169 (inchangé)
1968	57 ans et 9 mois (+ 3)	170 (+ 1)
1969	58 ans (+ 4)	171 (+ 2)
1970	58 ans et 3 mois (+ 5)	172 (+ 2)
1971	58 ans et 6 mois (+ 6)	172 (+ 2)
1972	58 ans et 9 mois (+ 7)	172 (+ 2)
1973	59 ans (+ 8)	172 (+ 1)
1974	59 ans (+ 8)	172 (+ 1)
1975	59 ans (+ 8)	172 (+ 1)
1976 et suivantes	59 ans (+ 8)	172 (inchangé)

En rouge, le nombre de trimestres obligatoires si la contre-réforme s'applique.

* 1966 : pour celles et ceux qui sont nés entre le 1er septembre et le 31 décembre 1966

DES MESURES INJUSTES

Les catégories sociales les moins aisées seraient les plus impactées !

Accentuation des inégalités existantes, notamment celles liées à l'espérance de vie.

- 20% des plus pauvres meurent avant la retraite contre 5 % des plus riches

Réduction de la durée de la retraite

- (les deux "meilleures" années supprimées)
- Espérance de vie en bonne santé à la naissance : 64,4 ans pour les hommes et 65,9 ans pour les femmes

Prolongation de la période de précarité des séniors

- + de chômage
- + d'arrêts maladie
- + de monde hors de l'emploi

Conservation de l'impact de la décote

REFORME DES RETRAITES

2 ANS DE MOINS, C'EST

OUI !

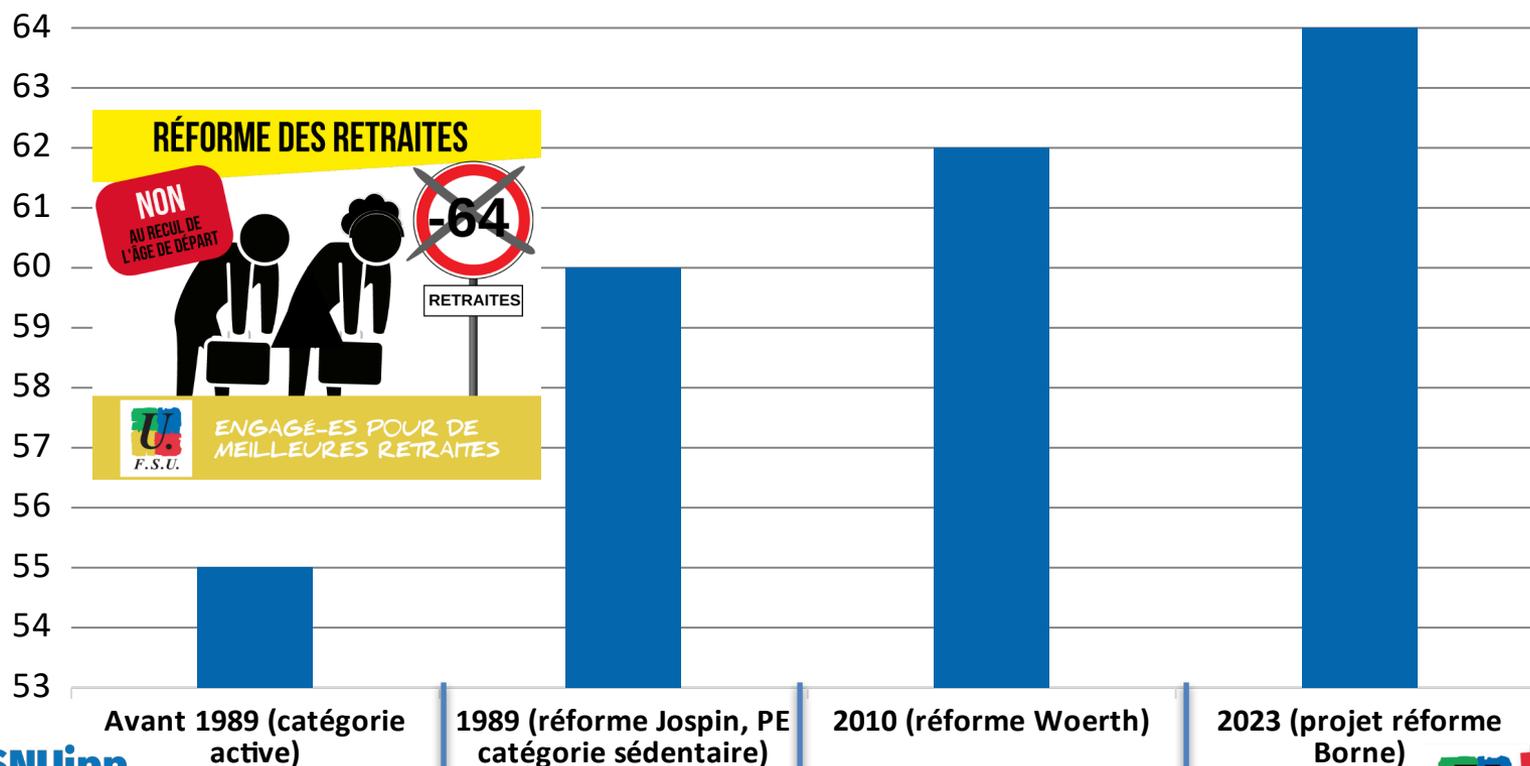
2 ANS DE PLUS, C'EST

NON !

PE : TOUJOURS PLUS TARD !

Le SNUipp-FSU revendique la possibilité pour les PE de pouvoir prendre leur retraite quand ils et elles le souhaitent à partir de l'âge légal, comme toutes les salarié·es !

Evolution de l'âge de départ à la retraite des enseignant·es des écoles



PENSION MINIMUM À 1200 EUROS, UN MIRAGE...

Annonce : 1200 euros bruts, soit 85% du SMIC.

Une mesure déjà inscrite dans la loi de 2003 mais
jamais mise en œuvre !

Pour qui ?

Les futur·es retraité·es : oui

Pour les retraité·es actuel·les : *selon débat parlementaire*

À quelles conditions ?

Avoir une carrière complète... de nombreuses et nombreux
retraité·es continueront donc à percevoir une pension
inférieure à 1000 euros
(seuil de pauvreté = 1102 euros pour une personne seule).

AUTRES MESURES ANNONCÉES

« Améliorations » ? Non, comme aujourd'hui...

- Départ à 62 ans pour invalidité ou inaptitude
- Départ à partir de 55 ans pour handicap
- Départ dès 50 ans pour exposition à l'amiante

« Amélioration ? » Pour si peu de salarié·es...

- Portabilité des droits liés au service actif
- Prise en compte de trimestres de retraite aux personnes ayant effectué des stages de travaux d'utilité publique (TUC)
- Validation de trimestres pour les aidant·es familiaux

« Amélioration ? » Des promesses !

- Création d'un index sénior
- Négociation sur la mise en place d'un compte épargne-temps universel (CETU)

LES IDÉES REÇUES MARTELÉES PAR LE GOUVERNEMENT

On vit plus longtemps donc on peut travailler plus longtemps.

FAUX

- ▶ L'espérance de vie augmente très légèrement mais **cela dépend des métiers et des niveaux de vie**
- ▶ L'espérance de vie **en bonne santé** (sans incapacité) stagne : 65,9 ans pour les femmes et 64,4 ans pour les hommes

LES IDÉES REÇUES MARTELÉES PAR LE GOUVERNEMENT

La réforme est nécessaire pour sauver
notre régime par répartition

FAUX

- ▶ Déficit prévu de 12 milliards d'euros sur 350 milliards de budget pour les retraites (annuels), soit 3 %
- ▶ Il y a 4 scénarios présentés dans le rapport du COR : le gouvernement s'appuie sur le plus défavorable des 4
- ▶ Le déficit a été prévu et a déjà fait l'objet de réformes en cours de mise en place. Nous ne savons pas comment va évoluer le budget des retraites car il dépend beaucoup de l'emploi... pas d'urgence !

LES IDÉES REÇUES MARTELÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Il n'y a plus assez de cotisant·es pour financer les retraites

FAUX

- ▶ Ce déséquilibre lié à la démographie (génération baby-boom qui arrive à la retraite a déjà été anticipé et utilisé comme argument pour justifier les réformes précédentes
- ▶ En parallèle de la baisse du nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités, la production de richesse a fortement augmenté, ainsi que l

LES IDÉES REÇUES MARTELÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Tous nos voisins européens partent plus tard en retraite

FAUX

- ▶ La France est souvent comparée à l'Espagne, l'Allemagne, aux Pays-Bas ou à l'Italie mais...
- ▶ En France, on distingue l'âge minimum d'ouverture des droits et l'âge d'annulation de la décote alors que dans les autres pays, il n'y a qu'un seul âge et il n'existe pas de décôte ! Il est malhonnête de comparer directement ces âges.

LES IDÉES REÇUES MARTELÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Cette réforme est favorable aux femmes

FAUX

- ▶ L'allongement pénalise les personnes qui ont des carrières courtes.
- ▶ 20 % des femmes attendent l'âge d'annulation de la décote pour partir à la retraite, soit 67 ans.
- ▶ Le point positif est la prise en compte des congés parentaux dans les carrières longues (3000 femmes par an) mais ça ne compense pas le rallongement de la durée de travail pour 120 000 d'entre elles.

LES IDÉES REÇUES MARTELÉES PAR LE GOUVERNEMENT

La réforme garantira de meilleures pensions

FAUX

- ▶ le recul de l'âge légal de 60 à 62 ans permet de meilleures pensions : de + 1,6 % à + 2,6 % selon la génération.
- ▶ A l'inverse, l'allongement de la durée peut induire une décote et/ou un taux de proratisation plus faible « pour les personnes qui ne parviennent pas à valider tous leurs trimestres ». Ainsi, en moyenne, l'effet sur la pension est négatif.
- ▶ Par ailleurs, ces deux mesures réduisent la durée passée à la retraite. La Drees a donc calculé « la pension relative cumulée sur le cycle de vie ». Et tout le monde y perd : entre -1,7% et -4%.

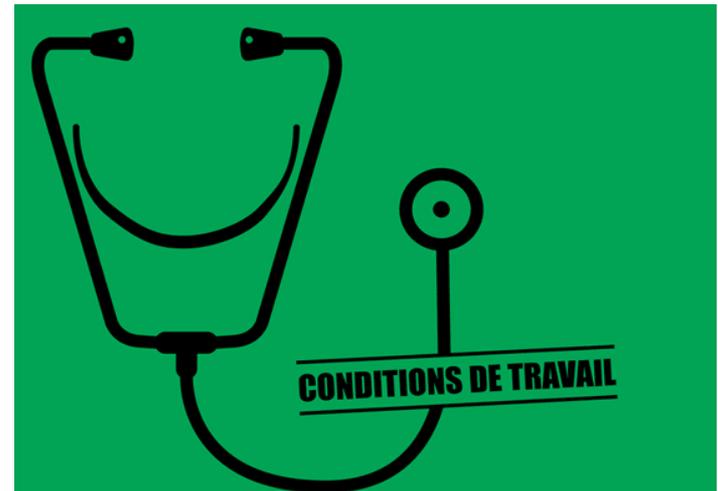
PÉNIBILITÉ, DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ?

Réforme 2023, le gouvernement propose de rétablir des mesures annulées en 2017 concernant la pénibilité. Rien pour les enseignant·es !

Avant 1989, le métier d'enseignant du 1^{er} degré : un métier « *présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles* »

Depuis 1990, pour les PE, pas de reconnaissance de l'usure professionnelle et pourtant...

- Troubles de l'audition et de la voix
- Troubles musculo-squelettiques
- Burn-out, troubles anxio-dépressifs et risques psycho-sociaux
- Usure, épuisement
- ...



U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

POUR BEAUCOUP
DE FONCTIONNAIRES,
LES VISITES MÉDICALES
NE POSENT JAMAIS
PROBLÈME,
PUISQU'IL N'Y EN A PAS.

LES CARRIÈRES LONGUES

Toutes ces mesures
nécessitent une carrière
complète.

J'ai commencé à travailler...	Je pourrai partir...
Avant 16 ans	À partir de 58 ans
Entre 16 et 18 ans	À partir de 60 ans
Entre 18 et 20 ans	À partir de 62 ans

Prise en compte du congé parental
pour le calcul de la durée nécessaire
(4 trimestres maximum)

Certain·es salarié·es, notamment
celles et ceux débutant à 20 ans,
devront travailler 44 ans (soit la durée
maximale +1 an), contre 43 ans pour
tout le monde.

Des salarié·es qui pouvaient partir avant 62 ans
partiront désormais à 62 ans

LA RETRAITE PROGRESSIVE

Un dispositif étendu au secteur public :

- Possibilité de départ 2 ans avant l'âge légal (donc 62 ans)
- Justification d'une durée d'assurance minimum (150 trimestres)
- Une quotité de travail définie
- La rémunération est complétée par une fraction de sa pension de retraite « provisoire »

ATTENTION

Dispositif soumis à autorisation et qui impacte à la baisse le montant de la pension définitive

La FSU revendique le retour à la Cessation Progressive d'Activité, supprimée en 2011.

LES FEMMES TOUJOURS PÉNALISÉES

« Les femmes sont un peu pénalisées par le report de l'âge légal, on n'en disconvient pas » (Franck Riester, ministre, 23 janvier 2023)

Salaires inférieurs en moyenne de 22,3 % à ceux des hommes dans le secteur privé (INSEE 2022) et de 14 % dans la Fonction publique d'Etat (rapport annuel de la FP, 2022).

Carrière plus courte en moyenne de 2,1 ans que celles des hommes pour la génération 1950.

Partir plus tard pour éviter la décote : 19% des femmes ont attendu l'âge d'annulation de la décote (67 ans) pour partir à la retraite contre 10% des hommes.

Pension de droit direct inférieure de 40% à celles des hommes, et c'est encore 32% parmi les nouveaux et nouvelles retraitées en 2019 (DREES, 2021). Dans la FP, les pensions des agentes de la FPE sont inférieures de 14,5% à celles des agents, et de 13% dans les collectivités locales (pensions mises en paiement en 2021).

La retraite exacerbe les inégalités de salaires et de carrière subies particulièrement par les femmes

D'AUTRES FINANCEMENTS SONT POSSIBLES !

Amélioration des recettes existantes

- Fin des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises (64 milliards d'€/an)
- Légère augmentation des cotisations
- Augmentation des salaires = plus de cotisations
- Baisse du taux de chômage = plus de cotisations (1 million d'emplois au SMIC = 4 milliards d'€ de recettes)

Création de nouvelles ressources

- Taxer les superprofits (80 milliards d'€ de dividendes reversés en 2022 par les entreprises du CAC 40),
- Lutte contre la fraude fiscale (80 milliards d'€),
- Retour de l'ISF (3,2 milliards d'€)



**Il s'agit de choix politiques,
d'une autre répartition des richesses**

LE PROJET DU SNUIPP ET DE LA FSU

Départ à **60 ans** avec **75%** du dernier salaire et **37,5 années**, sans décote ni surcote

Prise en compte des années d'**études**, de stages, de chômage

Pensions **indexées** sur les salaires

Amélioration de la situation des enseignante·es **polyensionné·es** (double carrière privé et public)

Mise en place d'un dispositif de **cessation progressive d'activité** (CPA)

Possibilité de faire valoir ses droits à partir de sa **date anniversaire**, sans avoir à terminer l'année scolaire

Amélioration des **droits liés aux enfants**

La fin des **inégalités salariales** entre les femmes et les hommes

DES OUTILS POUR SE MOBILISER



Les rencontres en ligne
du SNUipp-FSU

Réforme des retraites : Pourquoi est-elle inutile et injuste ? Quelles alternatives ?

Lundi 30 janvier 2023
20h - 21h30

Avec **Michael Zemmour**,
économiste et maître de conférences



WEBINAIRE



RÉFORME DES RETRAITES

MOBILISONS-NOUS !

Pétition intersyndicale

UNE RÉFORME INJUSTE ET BRUTALE

Le SNUipp-FSU décrypte le projet injuste et brutal de réforme des retraites du gouvernement.

<https://nos-retraites.snuipp.fr/>
Décrypter les annonces et simuler l'impact de la réforme

SIMULER MA RETRAITE

Vivre sa retraite, c'est s'arrêter à temps

**RETRAITÉES À 60 ANS : OUI !
MALTRAITÉES JUSQU'À 64 ANS : NON !**

Tract FSU concernant les femmes

Ce simulateur n'est pas un calculateur :

- il est fait à partir des données que nous avons. Face aux imprécisions, nous avons donc opéré des choix dans la mise en œuvre du bonus/malus (montée en charge équilibrée), du non-cumul de la décote et du malus (prise en compte de la situation la plus défavorable) ou encore l'intégration

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-ES

Report de l'âge légal de départ à la
retraite à 64 ans,
Augmentation de la durée de cotisation,

Non à cette contre-réforme !

Mobilisons-nous

POUR l'abandon de cette contre-réforme
inutile et injuste
POUR une vraie réforme porteuse de
progrès social



#PasUneAnnéeDePlus

#PasUnEuroDeMoins

Vivre sa retraite, c'est s'arrêter à temps

#PasUneAnnéeDePlus

#PasUnEuroDeMoins

#Mobilisé-es

#EnGrève



Prochaines mobilisations dans le département :

LE 31 JANVIER 2023

Manifestation à 14h à Foix (haut de Villotte)
AG éduc à 10h à Foix



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

LES IDÉES REÇUES MARTELÉES PAR LE GOUVERNEMENT

On vit plus longtemps, on peut travailler plus longtemps.

FAUX

- ▶ L'espérance de vie augmente très légèrement mais **cela dépend des métiers et des niveaux de vie**
- ▶ L'espérance de vie **en bonne santé** (sans incapacité) stagne : 65,9 ans pour les femmes et 64,4 ans pour les hommes

LES IDÉES REÇUES MARTELÉES PAR LE GOUVERNEMENT

La réforme est nécessaire pour sauver notre régime par répartition

FAUX

- ▶ Déficit prévu de 12 milliards d'euros sur 350 milliards de budget pour les retraites (annuels), soit 3 %
- ▶ Il y a 4 scénarios présentés dans le rapport du COR : le gouvernement s'appuie sur le plus défavorable des 4
- ▶ Le déficit a été prévu et a déjà fait l'objet de réformes en cours de mise en place. Nous ne savons pas comment va évoluer le budget des retraites car il dépend beaucoup de l'emploi... pas d'urgence !

LES IDÉES REÇUES MARTELÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Il n'y a plus assez de cotisant·es pour financer les retraites

FAUX

- ▶ Ce déséquilibre lié à la démographie (génération baby-boom qui arrive à la retraite a déjà été anticipé et utilisé comme argument pour justifier les réformes précédentes
- ▶ En parallèle de la baisse du nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités, la production de richesse a fortement augmenté, ainsi que l